

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ELECTROLYTE D2

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : ELECTROLYTE D2
Cat. No. : 40900032
Dimension de l'emballage : 1 l
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation du produit : Pour préparation électrolytique des échantillons métallographiques.
Domaine d'application : Applications professionnelles.

Données relatives au fournisseur : Struers ApS
Pederstrupvej 84
DK-2750 Ballerup
Téléphone : +45 44 600 800

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sdsquestions@struers.dk

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : +45 44 600 800 (pendant les heures de bureau uniquement)

Rubrique 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange	: H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
	H303	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5
	H314	CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
	H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
	H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Rubrique 2. Identification des dangers

Mentions de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion.
 H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
 P264 + P265 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux.

Intervention : P304 + P340, P316 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.
 P301 + P316, P317, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Demander immédiatement une aide médicale d'urgence. Demander une aide médicale. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P302 + P316, P361, P354 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Demander immédiatement une aide médicale d'urgence. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes.
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P305 + P354 + P338, P317 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander une aide médicale.
 P319 - Demander une aide médicale en cas de malaise.

Stockage : P405 - Garder sous clef.
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Provoque des brûlures du tube digestif.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Nom des composants	%	Identifiants
acide phosphorique	≥25 - ≤50	CAS: 7664-38-2
éthanol	≥10 - ≤25	CAS: 64-17-5
propane-1-ol	≤4.5	CAS: 71-23-8

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

Rubrique 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Ingestion** : Peut être nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition



Rubrique 4. Premiers secours

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant	: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	: Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO ₂ , de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit	: Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.
Risque lié aux produits de décomposition thermique	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de phosphore

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.



Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des bases. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants	Limites d'exposition
acide phosphorique	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2025) TWA 8 heures: 1 mg/m ³ . STEL 15 minutes: 3 mg/m ³ .
propane-1-ol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2025) A4. TWA 8 heures: 100 ppm.

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
Recommandé : Gants en caoutchouc butylique. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.



Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: (comme la combinaison de filtres A2/P2)

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

Aspect

État physique : Liquide.
Couleur : Incolore.
Odeur : Inodore.
Seuil olfactif : Non disponible.
pH : <2
Point de fusion/point de congélation : Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Vase clos: 23 à 60°C (73.4 à 140°F)
Taux d'évaporation : Non disponible.
Inflammabilité : Non disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible.
Pression de vapeur :

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
éthanol	42.94865	5.7				

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : 1.11

Support	Résultat
eau	Soluble

Miscible à l'eau : Oui.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable.

Nom des composants	°C	°F	Méthode
éthanol	455	851	DIN 51794

Température d'auto-inflammabilité : Non disponible.
Température de décomposition : Non disponible.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): 6.8 mm²/s (6.8 cSt)
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Temps d'écoulement (ISO 2431) : Non disponible.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

Autres informations

Remarques physico-chimiques : Aucune information additionnelle.

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matières incompatibles : Attaque de nombreux métaux en produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.
Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
alcalis
matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat

Rubrique 11. Informations toxicologiques

acide phosphorique	Lapin - Voie cutanée - DL50 2740 mg/kg Rat - Voie orale - DL50 1.25 g/kg	Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Œdème pulmonaire aigu Foie - Changements dans le poids du foie
éthanol	Rat - Voie orale - DL50 7060 mg/kg Lapin - Voie cutanée - DL50 >15800 mg/kg Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs 124700 mg/m ³ [4 heures]	Effets toxiques: Poumon, thorax ou respiration - Autres changements
propane-1-ol	Rat - Voie orale - DL50 2200 mg/kg Lapin - Voie cutanée - DL50 4032 mg/kg Rat - Mâle, Femelle - Inhalation - CL50 Vapeurs >33.8 mg/l [4 heures]	Effets toxiques: Comportemental - Anesthésique général OECD [Toxicité cutanée aiguë] OECD 403 [Toxicité aiguë par inhalation]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant	Résultat	
éthanol	Lapin - Peau - Non irritant	OECD 404 [Effet irritant/corrosif aigu sur la peau]
propane-1-ol	Lapin - Peau - Faiblement irritant Quantité/concentration appliquée: 500 mg	

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit/composant	Résultat
éthanol	Lapin - Yeux - Faiblement irritant Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures Quantité/concentration appliquée: 500 mg Lapin - Yeux - Irritant moyen Durée du traitement/de l'exposition: 0.066666667 minutes Quantité/concentration appliquée: 100 mg Lapin - Yeux - Irritant moyen Quantité/concentration appliquée: 100 uL Lapin - Yeux - Irritant puissant Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Lapin - Yeux - Faiblement irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 1 heures

Quantité/concentration appliquée: 50 pph

propane-1-ol

Lapin - Yeux - Irritant moyen

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 20 mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit/composant

Résultat

propane-1-ol

cobaye - peau

Résultat: Non sensibilisant

Humain - peau

Résultat: Non sensibilisant

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom du produit/composant

Résultat

acide phosphorique

In vitro - Bactéries

Résultat: Négatif

In vitro - Mammifère-Animal

Résultat: Négatif

In vitro - Mammifère-Animal

Résultat: Négatif

OECD 471 [Essai de mutation réverse sur des bactéries]

OECD 473 [Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères]

OECD 476 [Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères]

propane-1-ol

In vitro - Bactéries - Germe

Résultat: Négatif

In vitro - Mammifère-Animal

Résultat: Négatif

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Résultat	
acide phosphorique	Rat - Voie orale ≥500 mg/kg - NOAEL <u>Effets sur la fertilité</u> : Négatif Rat - Voie orale ≥410 mg/kg - NOAEL <u>Toxicité lors de la grossesse</u> : Négatif <u>Développement</u> : Négatif	OECD 422 [Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement] OECD 414 [Etude de la toxicité pour le développement prénatal]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Résultat
ethanol	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
propane-1-ol	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
propane-1-ol	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 2

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures.
Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Résultat	
acide phosphorique	Chronique - Rat - Voie orale - NOAEL 250 mg/kg [90 jours]	OECD 422 [Etude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
 ELECTROLYTE D2	3266.0	7088.7	N/A	N/A	N/A
acide phosphorique	1250	2740	N/A	N/A	N/A
éthanol	7060	N/A	N/A	124.7	N/A
propane-1-ol	2200	4032	N/A	N/A	N/A

Rubrique 12. Informations écologiques

Toxicité

Nom du produit/composant

 acide phosphorique

Résultat

Aiguë - CE50 - Eau douce

Daphnie

>100 mg/l [48 heures]

Aiguë - CE50 - Eau douce

Algues

>100 mg/l [72 heures]

Aiguë - NOEC - Eau douce

Algues

100 mg/l [72 heures]

CE50

Micro-organisme

>1000 mg/l [3 heures]

éthanol

Aiguë - CE50 - Eau douce

Poisson - Fathead minnow -

Pimephales promelas

Âge: 31 jours; Taille: 22 mm; Poids: 0.14 g

12.8 g/l [96 heures]

Aiguë - CE50

Daphnie - *Daphnia magna*

12340 mg/l [48 heures]

Aiguë - CE50

Algues - *Chlorella vulgaris*

275 mg/l [72 heures]

propane-1-ol

Aiguë - CL50 - Eau de mer

Poisson - Bleak - *Alburnus alburnus*

Taille: 8 à 10 cm

3800 mg/l [96 heures]

Aiguë - CE50 - Eau douce

Algues - Green algae - *Selenastrum* sp.

4480 mg/l [96 heures]

Aiguë - CL50 - Eau douce

Crustacés - Scud - *Gammarus pulex*

1000 mg/l [48 heures]

OECD [Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate]

OECD [Algues, essai d'inhibition de la croissance]

OECD 201 [Algues, essai d'inhibition de la croissance]

OECD 209 [Boue activée, essai d'inhibition de la respiration]

Effet: Comportement

Effet: Mortalité

Effet: Population

Effet: Mortalité

Rubrique 12. Informations écologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistence et dégradabilité

Nom du produit/composant	Résultat
éthanol	84% [20 jours] - Facilement
propane-1-ol	75% [20 jours] - Facilement

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
éthanol	-	-	Facilement
propane-1-ol	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
éthanol	-0.35	-	Faible
propane-1-ol	0.2	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

	UN	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN2920	UN2920	UN2920
Désignation officielle de transport de l'ONU	 CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (acide phosphorique, éthanol)	 CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (Phosphoric acid, ethanol)	 Corrosive liquid, flammable, n. o.s. (Phosphoric acid, ethanol)
Classe(s) de danger pour le transport	8 (3)  	8 (3)  	8 (3)  
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers pour l'environnement	Non.	No.	No.

Informations complémentaires

- UN : **Dispositions particulières** 274
- IMDG : **Emergency schedules** F-E, S-C
Special provisions 274
IMDG Code Segregation group SGG1 - Acids
- IATA : **Quantity limitation** Passenger and Cargo Aircraft: 1 L. Packaging instructions: 851. Cargo Aircraft Only: 30 L. Packaging instructions: 855. Limited Quantities - Passenger Aircraft: 0.5 L. Packaging instructions: Y840.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non disponible.

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Rubrique 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision	: 2026/03/20
Date de la précédente édition	: 2025/01/13
Version	: 2
Élaborée par	: Sphera Solutions
Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses OMI = Organisation maritime internationale LogK _{ow} = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) N/A = Non disponible SGG = Groupe de séparation NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour déduire la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 5 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	D'après les données d'essai Méthode de calcul D'après les données d'essai D'après les données d'essai Méthode de calcul

Références : SGH - Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques - Version : 9.
Réglementation internationale du transport

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.